



DELIBERATION N° D.2024.06.51 du Conseil municipal du 20 juin 2024

Réalisation par la ville de Versailles de terrains de basket 3x3 au gymnase situé rue Rémilly.

Contrat d'offre de concours entre la Ville et l'association Entente Le Chesnay Versailles (ELCV78) et versement d'une subvention de la Ville.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Nicolas FOUQUET

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm PoulleNNec, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Jean-Yves PERIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Philippe PAIN.
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Thierry DUGUET), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Stephanie BELNA), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Marie-Agnes AMABILE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la décision du Maire d.2023.058 du 24 mai 2023 pour la demande de subvention effectuée par la ville de Versailles auprès de l'Agence nationale du sport (ANS) pour la réalisation des travaux de création de terrains de baskets 3x3 au gymnase Rémilly ;

Vu la notification par l'ANS, le 28 novembre 2023, de l'attribution d'une subvention de 185 017 € ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes :

-chapitre 903 « culture, vie associative, sports et loisirs », article 90325 « autres équipements sportifs ou de loisirs », nature 1328 « subventions autres », programme ASPORT173, service F5370 « DDAU réseaux »,

- chapitre 933 « Culture, jeunesse, sports et loisirs » ; article fonctionnel 9330 « Services communs » ; nature comptable 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé » ;

- Le basket 3X3 également appelé « Street Ball » aux Etats-Unis, est une pratique de basket devenue sport olympique à l'occasion des Jeux de Tokyo qui se sont déroulés en 2021. Pour la Fédération Française de Basket Ball (FFBB) et ses clubs fédéraux référents, la décision prise par le Comité Olympique International d'attribuer l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris représente une réelle opportunité de développer cette pratique encore peu répandue en France en comparaison du basket 5X5.

- Dans la perspective du développement de cette pratique, l'objectif de l'association de basket Entente Le Chesnay Versailles 78 (ELCV78) est de créer une section de basket 3X3 avec le recrutement d'un éducateur sportif supplémentaire.

L'infrastructure sportive accueillante du projet est implantée à Versailles sur le plateau sportif extérieur du gymnase Rémilly, situé 50 bis rue Rémilly. Ce site peut accueillir 3 terrains de basket 3X3 susceptibles d'être utilisés selon les besoins en un terrain de basket 5X5 et un terrain de basket 3X3, avec 3 panneaux de basket en pratique libre. Cet équipement sportif est accessible aux associations, aux scolaires, ainsi qu'au public en accès libre, selon un planning établi par la ville de Versailles.

Le site a été réceptionné au dernier trimestre 2023 et a fait l'objet d'une inauguration le samedi 27 avril 2024.

- Pour rappel, la Ville a déposé un dossier d'aide au financement, pour les travaux susvisés, auprès de l'Agence nationale du sport (ANS), qui a notifié l'attribution d'une subvention de 185 017 €.

Le coût des travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la ville de Versailles, s'est élevé à 289 750 € TTC.

- L'association ELCV78 a manifesté son souhait de contribuer aux travaux à hauteur de 30 000 € TTC, somme ferme et définitive.

Pour cela, il y a lieu de conventionner entre la Ville et l'ELCV afin de définir les modalités du concours financier de l'ELCV 78 aux travaux réalisés par la Ville. C'est le premier objet de la présente délibération.

Le contrat prendra effet à compter de sa signature et prendra fin après le versement du solde par l'Association, au plus tard le 31 octobre 2024.

Considérant également l'intérêt que représente cette nouvelle section sportive avec la création des terrains de basket 3x3 eu égard à la politique sportive de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de soutenir financièrement cette association dans ses projets en lui attribuant une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 5 000 € dans le cadre du recrutement d'un éducateur sportif. C'est le deuxième objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver le contrat d'offre de concours entre la ville de Versailles et l'association Entente Le Chesnay Versailles 78 (ELCV78), relatif au concours financier de l'Association, d'un montant ferme et définitif de 30 000 €, aux travaux réalisés par la Ville de construction de terrains de basket 3x3 au gymnase situé 50 bis rue Rémilly, dont le montant total s'est élevé à 289 750 € TTC.

Le contrat prendra effet à compter de sa signature et prendra fin après le versement du solde par l'Association, au plus tard le 31 octobre 2024 ;

- 2) d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de la ville de Versailles au bénéfice de l'ELCV78 au soutien de ses projets d'un montant de 5 000 € dans le cadre du recrutement d'un éducateur sportif;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à la subvention ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 34

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 44 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 44 voix , 1 abstention (Monsieur Jean SIGALLA.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.